

MUTUELLE
MGPA

1^{er} réseau mutualiste
des Antilles et de la Guyane

A VOS CÔTES DANS LES MOMENTS IMPORTANTS

ASSISTANCES

- à domicile
- déplacement
- dépendance aidant-aidé
- rapatriement du corps
- déplacement obsèques
- psychologique

Incluses dans
tous les contrats

TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ

- à la clinique et à l'hôpital
- à la pharmacie,
en laboratoire d'analyse
- prise en charge chez les
opticiens et dentistes

Pas d'avance de frais

NOUVEAU COUP DE POUCE MGPA

- des réductions avantageuses
pour nos adhérents
- déjà plus de 150 enseignes
partenaires sur les trois
départements
- liste de nos partenaires sur
notre site internet



NOUVEAUTÉ 2020

Le portail E-S@nté s'enrichit de nouvelles fonctionnalités pour vous donner accès à un ensemble de services d'assistance et à une plateforme médico-sociale qui vous accompagnera avant, pendant et après votre hospitalisation, afin de vous apporter écoute, aide et réconfort à un moment clé de votre vie.

Plus d'informations sur notre site www.mutuellemgpa.com,
par mail : contact@mutuellemgpa.fr ou au 0596 39 33 44.



Mutuelle-MGPA



Mutuelle MGPA - Roches Carrées - 97232 Le Lamentin. Mutuelle régie par le livre 2 du code de la mutualité. Inscrite au répertoire Sirene sous le numéro 384 513 073. Document d'information.



CLINIQUE
SAINT PAUL



LIVRET D'ACCUEIL DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Standard : 05.96.39.40.00

imprimé sur papier REC

Merci de penser à remplir le questionnaire de sortie



Choisissez la solution à vos besoins



TPMR



Transport Scolaire



Taxi Conventionné



Transport Touristique



Transport Privé



Plateforme de mobilité



Une seule plateforme de réservation à votre service



Rue Lazaret Quartier Bac - 97224 DUCOS

0596 60 62 20



FAISONS ROUTE ENSEMBLE !



Pour que **garer** rime avec **tranquillité**

PARKING CLINIQUE SAINT-PAUL

À votre service au **05 96 70 56 18**
Possibilité de forfaits et formules d'abonnement

Sommaire

1. *Votre Clinique* p 2-3
2. *Organisation générale des services* p 4
3. *Un plateau technique performant* p 5
4. *Votre pré-admission* p 6
5. *Votre admission* p 7
6. *Votre séjour* p 8-9
7. *Vos proches* p 10
8. *Votre sortie* p 11
9. *Vos droits et vos devoirs* p 12-13



BIENVENUE À TOUS

Vous informer, en vous familiarisant par avance à nos services, et contribuer ainsi à rendre votre séjour le plus agréable possible, tels sont les objectifs de ce livret d'accueil, spécialement édité à votre attention.

Chaque professionnel des équipes de soins vous apportera compétence et sollicitude, écoute et compréhension, afin de vous accompagner durant votre séjour.

L'ensemble des professionnels de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à la qualité de l'accueil et de la vie quotidienne dans notre établissement.

Un questionnaire « Votre avis nous intéresse » vous sera remis.

A la fin de votre séjour, nous vous remercions de bien vouloir remplir ce questionnaire : vos réponses nous aideront à connaître la façon dont vous avez vécu ce séjour, et à corriger les imperfections que vous avez pu déceler. Nous sommes à la recherche constante d'une meilleure qualité et sécurité des soins pour nos patients, pour votre plus grande satisfaction.

Dans cet objectif, nous nous sommes engagés dans la procédure de certification des établissements de santé, procédure externe à notre établissement, visant à évaluer la qualité et la sécurité de nos prestations. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

1. VOTRE CLINIQUE



Présentation

La Clinique Saint Paul, fondée par le Docteur Paul Lodéon, est à votre service depuis 1929.

Le bâtiment était organisé autour d'un patio central et comptait déjà des services de chirurgie, de médecine et de maternité.

L'établissement a connu, depuis sa création de profonds changements : modernisation de l'existant, extension de la structure et développement de nouvelles activités.

Quelques dates clés...

- 1993 : Installation d'un centre médical de radiologie, d'un cabinet médical d'orthopédie et débuts de la chirurgie ambulatoire.
- 1999 : Construction de nouveaux blocs opératoires, installation d'un centre de cardiologie (explorations fonctionnelles), d'un centre d'hémodialyse, d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale, et ouverture d'un centre de rééducation fonctionnelle et de soins de suite sur le site de l'Anse Colas.
- 2009 : Ouverture de la Maison médicale de garde et inauguration de l'extension de l'établissement : bâtiment sur 9 niveaux, sur appuis parasismiques, relié à l'ancien bâtiment par deux passerelles. S'y trouvent maintenant les services de chirurgie, de médecine, de rééducation fonctionnelle et de soins de suite, ainsi que le plateau technique de rééducation avec sa piscine attenante. L'activité de rééducation fonctionnelle et de soins de suite jusqu'alors assurée sur le site de l'Anse Colas a été transférée sur le site de la Clinique Saint Paul. Un centre de convalescence psychiatrique a ouvert ses portes en Avril 2009 sur le site de l'Anse Colas : la Clinique de l'Anse Colas.
- 2010 : Ouverture de l'Unité de Soins Continus (service spécifique permettant la surveillance rapprochée de certains patients, selon chirurgie) et du centre d'endoscopie digestive. Installation d'un scanner sur site.
- 2011 : Ouverture du nouveau service de stérilisation centrale et du nouveau bloc obstétrical. Construction d'une nouvelle zone de stérilisation des dispositifs médicaux et d'un nouveau bloc obstétrical, tous deux conformes aux dernières normes en vigueur.
- 2012 : Agrandissement du bloc opératoire : 2 nouvelles salles de bloc et 1 nouvelle salle d'induction créées.
- 2016 : Ouverture du nouveau service d'endoscopie digestive.

Accéder à la Clinique

L'établissement est situé sur les hauts de Fort-de-France. Vous pouvez y accéder par la route de Clairière. Notre établissement met à votre disposition un parking aérien et un parking sous-terrain, pour une capacité totale de 320 places.

La Direction de la Clinique

La Clinique Saint Paul est une société anonyme, présidée par le Docteur Nabil Mansour.

- La directrice de l'établissement est Mme Isabelle Dumont,
- Le directeur adjoint est M. Manuel Da Silva,
- La directrice des soins est Mme Francette Antiope,
- La directrice qualité est Mme Iris Caclin,
- Le médecin responsable de l'information médicale est le Docteur Nabil Mansour.



La démarche qualité à la Clinique

Nous cherchons toujours à renforcer le service rendu aux patients, la qualité s'inscrit dans l'exercice de nos activités quotidiennes.

En 2012, la Clinique Saint-Paul est la 1^{ère} entreprise martiniquaise candidate et récompensée au Prix France Qualité Performance (PFQP) organisé par l'Association France Qualité Performance (AFQP).

L'établissement reçoit ainsi une reconnaissance européenne délivrée par l'AFNOR, reconnaissance destinée aux organisations ou aux unités opérationnelles ayant un système de management mature et qui ont déjà acquis une expérience de l'auto évaluation EFQM (European Foundation for Quality Management).

En 2017, après 3 visites de certification réussies (2004, 2009, et 2013), l'établissement est de nouveau certifié.

La Certification A, sans réserves ni recommandations, a été délivrée par la HAS (Haute Autorité de Santé) en Juin 2017.

Le saviez-vous ...

« Qu'est ce que la Certification des établissements de santé ? »



La certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels mandatés par la HAS (Haute Autorité de Santé), professionnels dits « experts visiteurs ».

Cette procédure, indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle, porte sur :

- le niveau des prestations et soins délivrés aux patients,
- la dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Tous les établissements de France, hôpitaux et cliniques sont évalués par les experts visiteurs de la HAS.

Je m'informe, je choisis... Je consulte : www.scopesante.fr – département « Martinique », puis sélection d'une activité du champ « activité » pour avoir accès aux résultats de l'activité recherchée (chirurgie, maternité, etc...)



LUTTE CONTRE LES INFECTIONS LIÉES AUX SOINS



Prévention des infections nosocomiales (ICALIN.2)		A	97.00/100
Hygiène des mains		A	104.90/100
Bon usage des antibiotiques (ICATB.2)		A	91.00/100

Enquete E-satis

E-satis est une enquête nationale de satisfaction pilotée par la Haute Autorité de Santé et le ministère chargé de la santé.

Suite à votre séjour, une enquête en ligne vous sera adressée par mail (votre adresse mail vous aura été demandée préalablement par la secrétaire vous ayant accueilli à la Clinique). La mesure de la satisfaction des patients pris en charge est un indicateur qui permet de connaître l'opinion des patients sur les différentes composantes humaines, techniques et logistiques concourant à la qualité de leur prise en charge.

Vous contribuerez ainsi au calcul de l'indicateur de notre établissement, et plus globalement au calcul de l'indicateur national de la satisfaction des patients hospitalisés.

Cette enquête n'est pas obligatoire et vous pouvez refuser de remplir le questionnaire.
(Enquête réalisée conformément à l'instruction nationale N°DGOS/PF2/2014/74 du 7 mars 2014).

2. ORGANISATION GÉNÉRALE DES SERVICES

Les services médico-soignants

Vous retrouverez au sein de notre établissement les services de soins suivants :

- Services de chirurgie et de médecine (incluant l'unité de soins continus),
- Services de rééducation fonctionnelle et soins de suite,
- Maternité : Bloc obstétrical et Suites de couches,
- Services d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire : Ambulatoire 1, Ambulatoire 2, Ambulatoire 3,
- Service d'endoscopie digestive,
- Laboratoire du sommeil.

A votre disposition également :

- Centre d'imagerie médicale,
- Département d'Anesthésie réanimation,
- Laboratoire d'analyses de biologie médicale,
- Centres médicaux « Les Hibiscus de Clairière » et « La Médicale de Clairière » (orthopédie, cardiologie, gynécologie, obstétrique, chirurgie du rachis, ophtalmologie, prothésistes dentaires, opticien, kinésithérapie, podologie, échographie, doppler, etc.),
- Centre d'hémodialyse ambulatoire,
- Maison médicale de garde (cabinet de consultations sans rendez-vous).

Les professionnels

Chaque personnel soignant de l'établissement a une tenue distincte selon la fonction occupée et porte un badge d'identification (faisant mention du nom et de la qualification professionnelle).

Infirmières : Tenue blanche

Infirmières de bloc : Tenue bleue

Sages femmes : Tenue vert clair

Aides soignantes : Tenue saumon

Auxiliaires de puériculture : Tenue bleu ciel

Brancardiers : Tenue verte

Masseurs kinésithérapeutes : Tenue verte

Employés administratifs : Veste blanche

Ouvriers d'entretien : Polo et pantalon bleus

Agents d'accueil et de sécurité :

Chemise blanche et pantalon noir

Agents de service hospitalier :

Tenue blanche et vert clair

Votre santé et votre confort sont au cœur de nos préoccupations, n'hésitez pas à nous solliciter.



Afin de répondre à vos éventuelles questions, vous pouvez vous adresser à :

Services de soins

- Mme Armelle Linzau, Responsable du bloc opératoire,
- Mme Francette Antiope, Directrice des soins infirmiers,
- M. Philippe Prosper, Responsable du plateau technique de rééducation.

Vous adresser à une infirmière pour contacter les personnes sus citées.

Assistance sociale

- Mme Catherine Lodéon, Assistante sociale.

Vous adresser à une infirmière pour la contacter.

Hôtellerie et Restauration

- Mme Corine Lucide, Gouvernante.

Services techniques et de sécurité

- M. Guy-Albert Mérine, Responsable technique et sécurité.

Les contacter en passant par le standard téléphonique de l'établissement ou vous adresser à l'employé administratif d'accueil.

Services administratifs

- Vous adresser à l'hôtesse d'accueil/orientation, elle vous orientera en fonction de votre demande.

3. UN PLATEAU TECHNIQUE PERFORMANT

Le bloc opératoire

Sa conception et son équipement selon les dernières **normes en vigueur lui vaut son classement en catégorie A** (Arrêté préfectoral n°93-2203).

Il comprend 8 salles d'intervention et 1 salle de réveil. La stérilisation centrale a été entièrement reconstruite en 2010 (locaux et équipements).

Le bloc obstétrical

Il se compose de 3 salles de naissance où ont lieu la pose de péridurale et l'accouchement, 2 salles de pré-travail, 1 salle d'accueil du nouveau-né, 1 salle de césarienne intégrée, 1 salle de consultation. Il dispose d'un dépôt de sang et plasmas.

Le centre d'endoscopie digestive

Le centre d'endoscopie a été entièrement reconstruit en 2015. Il comprend 3 salles dédiées aux endoscopies (coloscopies, fibroscopies, examens d'urologie) et 1 salle de réveil.

Le plateau technique de rééducation

Il comprend divers appareillages et équipements de rééducation (appareils de pouliothérapie et physiothérapie, tables de verticalisation, parcours de marche, etc.) ainsi qu'une piscine de rééducation.

Le centre d'imagerie médicale

Il est doté d'équipements de dernière génération et offre la possibilité d'effectuer un large éventail d'examens :

- Radiologie générale, conventionnelle et numérisée
- Echographie générale
- Radiographie dentaire
- Angiographie numérisée, périphérique et cardiaque
- Scanner-IRM : L'établissement possède depuis Octobre 2010, un scanner permettant de réaliser de nombreux examens scanographiques (arthroscanner, angiographie sous scanner, etc.)
- Mammographie

Certaines interventions spécifiques y sont réalisées, relevant de la radiologie interventionnelle.



Le centre de cardiologie

Les examens pratiqués sont les suivants : Echographie cardiaque, trans thoracique et trans œsophagienne, épreuve d'effort, holter ECG, MAPA, coronarographie, cathétérisme cardiaque, pacemaker.

Le centre d'hémodialyse ambulatoire

Il dispose de 18 postes de dialyse dont 2 postes d'isolement.

4. VOTRE PRÉ-ADMISSION

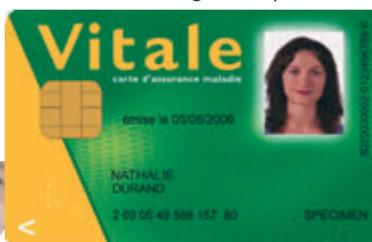
La date de votre hospitalisation a été fixée en accord avec votre médecin, lors de votre consultation.

Afin d'effectuer votre pré-admission, un membre de votre famille ou vous-même, devez vous présenter au bureau des admissions de la Clinique Saint Paul muni des pièces nécessaires.

Documents nécessaires :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille).
- Une demande d'hospitalisation de votre chirurgien (obligatoire pour toute intervention chirurgicale).
- Votre carte vitale et votre attestation d'assuré social* justifiant l'ouverture de vos droits à la date prévue de votre hospitalisation traditionnelle, ou à défaut une prise en charge de votre caisse d'assurance maladie, régime agricole ou autre organisme agréé par la Clinique.

*Si votre carte d'assuré social n'est pas à jour, adressez-vous à votre caisse de sécurité sociale qui vous délivrera une nouvelle attestation. Dans le cas où vos droits ne sont pas justifiés par votre organisme de prise en charge, l'intégralité des frais d'hospitalisation sera à votre charge.



**Le bureau des pré-admissions,
situé dans le hall d'entrée
de la Clinique est ouvert :
du Lundi au Dimanche de 7h à 19h.**

- En maternité : afin de réserver votre chambre, munissez-vous de l'attestation de sécurité sociale avec mention obligatoire de « 100% jusqu'à la date de l'accouchement ».
- Si vous êtes victime d'un accident de travail, présentez le document en 3 volets délivré par votre employeur avec la date de l'accident.
- En cas d'hospitalisation en chirurgie, remettez le passeport préalablement rempli : par l'anesthésiste lors de la consultation pré-anesthésique et par vous-même.
- Une borne « carte vitale », vous permettant de mettre à jour les informations de votre carte vitale, est à votre disposition dans le hall d'entrée de la Clinique.
- En cas d'urgence et à toute heure, les premiers soins seront d'abord donnés, le personnel soignant prendra ensuite les renseignements

administratifs nécessaires pour les transmettre au bureau des admissions. Votre famille ou un proche devra se présenter aussi rapidement que possible au bureau des admissions pour régulariser votre situation.

- Il est impératif de procéder à vos formalités administratives le plus rapidement possible, au plus tard 10 jours avant le jour de votre hospitalisation, sous peine de ne pas être hospitalisé le jour prévu. En deçà de ces 10 jours, nous répondrons à votre demande selon les disponibilités de notre établissement.

La désignation de la personne de confiance

Lors de votre hospitalisation, il vous est proposé de désigner une personne de confiance. Si vous êtes majeur, vous pouvez désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant. La personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit. Elle est révoquée à tout moment. Si vous le souhaitez, la personne de confiance vous accompagne dans vos démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

5. VOTRE ADMISSION

Les employés administratifs du bureau des admissions vous accompagneront dans la réalisation de vos formalités administratives.

Vous pourrez ainsi bénéficier de l'aide nécessaire de façon que votre dossier soit correctement renseigné.



Admission en chirurgie, médecine et maternité

Les entrées s'effectuent entre 14h30 et 15h45.

Vous aurez à verser un acompte suivant vos droits correspondant :

- Au forfait journalier.
- Au ticket modérateur (20% des frais, si vous n'êtes pas pris en charge à 100%).
- Aux suppléments hôteliers que vous sollicitez (TV, téléphone, chambre particulière, repas accompagnants...).
- A la totalité des frais d'hospitalisation, si votre séjour n'est pas pris en charge.

Admission en chirurgie ambulatoire

Les entrées s'échelonnent à partir de 6h30.

L'heure de votre admission vous sera personnellement précisée par téléphone, la veille de l'intervention. Merci de la respecter : la durée de votre hospitalisation ne dépassant pas 12 heures.

Dès votre arrivée, présentez vous à l'accueil général pour que l'on vous indique votre orientation vers le bon service.

Admission en rééducation fonctionnelle et soins de suite

Les entrées s'effectuent entre 10h et 11h.

En cas de transfert d'un autre établissement adresseur vers le service de rééducation fonctionnelle et soins de suite : Vous devez présenter le bulletin d'hospitalisation de l'établissement adresseur.

Entrée directe : Une entente préalable fournie par la sécurité sociale est nécessaire pour que l'établissement puisse vous accueillir.

À NE PAS OUBLIER :

- Munissez vous de :

- o votre carnet de santé,
- o votre carte de groupe sanguin,
- o votre attestation d'assuré social en cours de validité,
- o la prise en charge de votre mutuelle ou votre carte de mutuelle à jour.

- Remettez les radiographies, les bilans sanguins récents, votre traitement personnel ainsi que le traitement éventuel prescrit pour réaliser votre examen ou votre intervention.

- Ne portez pas de bijoux.

- Précisez-le si vous suivez un régime alimentaire particulier.

6. VOTRE SÉJOUR

En hospitalisation complète

Nous vous proposons 2 types de chambres, selon vos préférences et selon les disponibilités :

- Chambre commune, à 2 lits.
- Chambre particulière ; un supplément vous sera demandé – possibilité de prise en charge par votre mutuelle.

Pour votre confort, toutes les chambres de notre établissement sont équipées de la télévision et de la climatisation.

Les employés administratifs du bureau des admissions sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En hospitalisation ambulatoire

La chirurgie ambulatoire permet, pour certaines interventions classiques identifiées, d'être hospitalisé moins d'une journée, sous une surveillance médicale adaptée.

Le service de chirurgie et d'anesthésie ambulatoire est composé de 29 boxes et d'un salon de repos et de surveillance des patients.

Objets de valeur

Seules les chambres particulières en hospitalisation complète sont dotées de coffres forts dont l'usage vous sera expliqué à votre arrivée. Si vous n'êtes pas hospitalisé dans ce cadre, n'emportez ni objet de valeur, ni argent (mise à part la somme demandée au bureau des entrées pour l'hospitalisation). La Direction de l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur ou d'argent.

Repas

Vos repas sont servis sur un plateau individuel :

- A partir de 7h30, pour le petit-déjeuner.
- A partir de 12h, pour le déjeuner.
- A partir de 18h, pour le dîner.

Télévision

Toutes les chambres sont équipées de téléviseurs, avec l'accès inclus aux chaînes TNT et Canal Satellite, munis d'une télécommande déjà présente dans la chambre.

Téléphone

Dans chaque chambre, un téléphone est disponible et vous permet de recevoir des appels à toute heure. Votre famille ou vos proches peuvent vous contacter en composant le numéro personnel qui vous a été attribué. Sur simple demande lors de votre admission, les connexions seront faites pour que vous puissiez appeler l'extérieur depuis votre chambre.

Vos communications seront comptabilisées automatiquement et facturées à la sortie. Pour appeler l'extérieur, composer le 9 suivi du numéro de votre correspondant. Pour obtenir le standard, composez le 0.

Linge

Apportez vos effets personnels tels que serviettes de toilette, pyjamas... en quantité suffisante pour votre séjour. Pour les soins de suite et de rééducation fonctionnelle, n'oubliez pas :

- des serviettes et draps de bain en quantité suffisante,
- des shorts (ou cyclistes) et des tee-shirts,
- un maillot de bain pour les exercices qui se dérouleront dans la piscine,
- un peignoir éponge (si possible),
- des chaussures de sport de type baskets.

Boissons, friandises

Une cafétéria donnant sur un jardin est installée au niveau du hall d'entrée.

Horaires d'ouverture 6h30-17h30.

Des distributeurs automatiques de boissons chaudes et fraîches, de friandises sont aussi disponibles au niveau des différents étages d'hospitalisation, à proximité des ascenseurs.

Culte

Il vous est possible de faire appel au ministre de culte de votre choix en vous adressant à l'infirmière du service. Une chapelle est située au Niveau +1 de la Clinique. Des messes sont régulièrement tenues en semaine, renseignez vous auprès de l'employé administratif d'accueil.

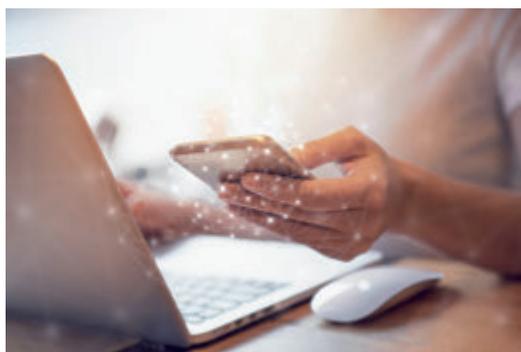
Interprètes

Si vous avez des difficultés de compréhension de la langue, n'hésitez pas à contacter le bureau des admissions (Mme Ninetta Clamy) ou l'assistante sociale (Mme Catherine Lodéon). Si vous êtes sourd et muet, vous pouvez vous rapprocher de notre interprète en langue des signes (Mme Christelle Marthely).

Tabac

Nous vous rappelons que les établissements de santé sont soumis à une interdiction totale de fumer. Vous ne pouvez donc fumer dans aucun lieu de la Clinique : les emplacements réservés aux fumeurs ne sont plus autorisés et les endroits dits de convivialité (cafétéria...) ne présentent plus de zone fumeurs.

Cette interdiction s'applique à l'ensemble du personnel, patients, visiteurs, sous peine de sanctions pénales.



RESTEZ CONNECTÉ!

Notre établissement met à la disposition de tous les patients et de leurs proches un réseau wifi gratuit pour naviguer sur Internet à partir de leurs équipements personnels (smartphone, tablette, etc.). Pour vous connecter, suivez les étapes suivantes.

1 SÉLECTIONNEZ LE RÉSEAU CSP_PUBLIC

Depuis votre équipement personnel (smartphone, tablette, etc.), sélectionnez le réseau CSP_Public dans la liste des réseaux WIFI disponibles.

2 CRÉEZ VOTRE COMPTE

Une page d'authentification s'ouvre sur votre navigateur sur laquelle vous devrez renseigner vos noms et prénoms et accepter les conditions d'utilisation.

Si la page ne se lance pas, ouvrez votre navigateur et rendez-vous sur le site web non sécurisé de votre choix (en HTTP et non en HTTPS); par exemple, saisissez dans votre navigateur martinique.fr

Les sites sécurisés en HTTPS, Facebook, MSN, Google ne peuvent pas vous rediriger vers la page d'authentification.

CONNECTEZ-VOUS

Prénom

Nom

J'accepte les conditions

Connexion

3 ACTIVEZ VOTRE COMPTE

Pour activer votre compte, vous devez envoyer par SMS le code d'activation donné par le système d'authentification au numéro indiqué (tarif local, non surtaxé).

Pour activer votre compte, envoyer par SMS le code suivant :
[code] au numéro suivant :
+33777933046
Dans l'attente du traitement de votre SMS, veuillez patienter.
Cette page se rafraîchit automatiquement.

4 VOUS ÊTES MAINTENANT CONNECTÉ

Votre connexion est maintenant activée et vous pouvez profiter de la connexion Internet. Pour vos prochaines connexions, il ne sera pas nécessaire de refaire cette procédure avant 15 jours (durée de validité du compte).



7. VOS PROCHES

Visites

Vos parents et amis sont les bienvenus.

Pour le confort de tous, respectez les horaires, le calme et la discrétion ainsi que les recommandations qui sont faites pour permettre le bon fonctionnement des services.

Les visiteurs sont priés de sortir pendant les soins et l'entretien de la chambre.

Les visites des enfants de moins de 12 ans sont vivement déconseillées.

Accompagnant

En chambre particulière, un lit supplémentaire est mis à votre disposition pour qu'un accompagnant reste la nuit auprès du patient. Renseignez-vous auprès des infirmières.

Des repas peuvent être servis à vos accompagnants, moyennant un bon demandé au préalable à l'accueil. Informez les infirmières le plus tôt possible du désir de votre accompagnant de prendre un repas sur place.

Les visites sont autorisées du Lundi au Samedi de 12h à 20h30. Le dimanche de 10h30 à 20h30.

Stationnement

Notre établissement met à votre disposition un parking aérien et un parking sous-terrain, pour une capacité totale de 320 places.

8. VOTRE SORTIE

La date de votre sortie est fixée par votre médecin référent. Si vous demandez à sortir contre avis médical, vous devez signer une décharge, dégageant l'établissement et les médecins de toute responsabilité sur les suites de votre décision.

Hospitalisation en chirurgie, médecine et maternité

Les sorties ont lieu à 10h, nous vous demandons dans tous les cas de passer au bureau des sorties.

Hospitalisation en chirurgie ambulatoire

Votre heure de sortie est décidée par l'anesthésiste et le chirurgien.

Vous quitterez la Clinique en présence de votre accompagnant.

Les ordonnances et certificats médicaux vous seront remis à la sortie.

Hospitalisation en rééducation fonctionnelle et soins de suite

Les sorties se déroulent entre 8h et 9h, nous vous demandons dans tous les cas de passer au bureau des sorties.

La Clinique est conventionnée avec les organismes d'assurance maladie, vos frais d'hospitalisation et les honoraires médicaux seront remboursés directement à la Clinique, si vos droits sont justifiés à votre admission.

Cependant, vous aurez à nous régler :

- le forfait journalier (sauf en maternité),
- le ticket modérateur,
- les suppléments hôteliers, les frais d'accompagnants.

Les cautions versées ne sont pas restituées lors de dégradations ou de détériorations causées par vous ou vos accompagnants.

Nous vous remettons la facture de votre séjour aussitôt que votre dossier sera soldé, afin que vous puissiez vous faire rembourser par votre mutuelle (facture éditée à votre demande).

Si vous n'êtes pas assuré social, vous devez acquitter l'intégralité de vos frais d'hospitalisation.

Votre transport

Si votre état le justifie, en concertation avec votre service d'hospitalisation, vous pouvez obtenir les services d'un taxi ou d'une ambulance.

Les frais de course du taxi ou de l'ambulance sont à votre charge.



9. VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

Accès au dossier médical

Un dossier médical est constitué pour chaque patient hospitalisé.

Vous pouvez accéder à votre dossier médical en faisant la demande au médecin référent de votre hospitalisation ou au directeur de l'établissement. La communication du dossier a lieu dans les 8 jours suivant votre demande ou dans les 2 mois suivant la demande, si les informations ont plus de 5 ans.

Selon votre choix, la communication des documents se fait sur place, avec le cas échéant, remise des copies des documents, soit par envoi de copies des documents, à votre intention ou au médecin que vous aurez désigné. Dans le cas d'une consultation sur place, un accompagnement médical est proposé. Les frais de reproduction et d'envoi sont à la charge du demandeur. Si vous ne précisez pas le mode de communication souhaité, la consultation sur place avec entretien médical vous sera proposée.

Non divulgation de votre nom

Si vous souhaitez que votre nom et votre présence ne soient pas divulgués, précisez-le dès votre admission auprès de l'employé administratif d'accueil, confirmez-le auprès de l'infirmière de votre service d'hospitalisation.

Informatique et Libertés

Notre établissement, structure de soins, dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à réaliser, le cas échéant des travaux statistiques.

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique.

Ces informations sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi que pour les données administratives, au service de facturation.

Conformément

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) a été nommé dans notre établissement et vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant, auprès de lui.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

Enfants mineurs et majeurs protégés

Le consentement exprès et écrit aux soins et aux interventions chirurgicales des enfants mineurs appartient aux détenteurs de l'autorité parentale, père, mère ou tuteur légal. En cas d'urgence, les interventions chirurgicales sont autorisées par la loi, notamment quand les parents ne peuvent être joints ou quand l'état de santé ou l'intégralité corporelle du mineur apparaissent menacés. L'altération des facultés mentales et/ou corporelles d'une personne peut rendre nécessaire une mesure de protection de ses intérêts civils. Conformément à la loi du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, cette décision est prononcée par le juge des tutelles qui peut décider de confier la protection des intérêts de la personne au mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'établissement.

Lutte contre la douleur

Les équipes de notre établissement s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. Un Comité de LUTte contre la Douleur (CLUD) est constitué et a pour mission d'évaluer la prise en charge de la douleur et d'y apporter des corrections si nécessaire.

Lutte contre les infections nosocomiales

Dès l'admission, toutes les règles et recommandations concernant l'hygiène obligent à la fois l'établissement, le patient, ses accompagnants et visiteurs. Nous avons clairement fait ce choix en créant dès 2000 un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN). Désormais, on parle d'Infection Associée aux Soins (IAS). Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge.

Lorsque l'état infectieux au début de la prise en charge n'est pas connu précisément, un délai d'au moins 48 heures ou un délai supérieur à la période d'incubation est couramment accepté pour définir une IAS. Les missions du CLIN sont de diminuer le nombre d'infections associées aux soins et de maîtriser l'utilisation des antibiotiques. Cette dernière activité est menée en partenariat avec le comité du médicament et des dispositifs médicaux stériles.

Comité du médicament et des dispositifs médicaux stériles (COMEDIMS)

Ce comité a pour mission principale de maîtriser l'utilisation des antibiotiques afin de prévenir l'apparition des bactéries multi résistantes (BMR).

Comité de coordination des vigilances et des risques (COVIRIS)

Ce comité assure la gestion globale de tous les risques pouvant survenir dans l'établissement (risque patient, personnel, visiteur, institutionnel). Il coordonne les différentes vigilances mises en place : les vigilances sanitaires réglementaires et les vigilances concernant les autres secteurs d'activité hospitalière.

Consignes de sécurité

Vous êtes priés de prendre connaissance des consignes de sécurité dès votre arrivée (consignes affichées à l'accueil et dans les couloirs). Il est interdit de fumer dans l'établissement. L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés. Les boissons alcoolisées et les substances toxiques sont interdites, elles peuvent présenter de graves contre-indications médicales. Les téléphones portables doivent être éteints dans l'enceinte de l'établissement. Toute sortie est interdite aux patients hospitalisés dans la structure dès fermeture de la grille d'entrée principale.

Plaintes et réclamations - Commission des Usagers (CDU) -

se substituant à la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge (CRUQ), en application des dispositions de l'article L.1112-3 du Code de la Santé Publique et du décret n° 2016-726 du 1er juin 2016

La CDU permet de faire le lien entre l'établissement et les usagers (les patients et leurs proches). Elle doit veiller au respect des droits des usagers et faciliter leurs démarches.

Toutes les plaintes et réclamations adressées à notre établissement par les usagers sont examinées par la CDU (pour les plaintes et réclamations qui ne présentent pas le caractère d'un recours gracieux ou juridictionnel). La CDU contribue

ainsi, par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches.

Les usagers y sont représentés par deux représentants des usagers, membres d'associations martiniquaises ayant une activité dans le domaine de la santé ou de la qualité de la prise en charge des patients.

L'utilisateur peut demander la saisine de la CDU, il est alors mis en relation avec l'un des deux médiateurs de la CDU ou les deux, selon la nature de la plainte, un médiateur médecin et un médiateur non médecin

Suite à la rencontre entre l'utilisateur et le ou les médiateurs, un compte-rendu de l'entretien est transmis à la CDU qui peut alors formuler des recommandations permettant de résoudre le litige ou tendant à ce que le plaignant soit informé des voies de conciliation ou de recours.

Ecoute des patients : Si vous avez une plainte à formuler, au cours de votre séjour au sein de notre établissement, nous vous invitons à vous adresser aux référents soins. Ils étudieront avec vous et votre entourage les difficultés que vous rencontrez.

Directives anticipées

Issues de la loi dite Léonetti, article L. 1111-11 du code de la santé publique, ces directives permettent à toute personne majeure, si elle le souhaite, de rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles à l'équipe médico-soignante qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les à l'équipe qui les intégrera à votre dossier médical, ou, signalez leur existence à l'équipe en indiquant les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Sécurité des personnes

La nuit, un agent de sécurité est présent de 19h à 7h. Son rôle est de veiller à la sécurité des patients et du personnel.

La direction, les médecins et l'ensemble du personnel vous souhaitent un prompt et complet rétablissement, et vous remercient de votre confiance.

Tout au long de votre parcours à la Clinique Saint-Paul, nous serons amenés à vous demander des renseignements administratifs et médicaux. Ces informations recueillies sont des données personnelles.

La Clinique Saint-Paul, soucieuse de la protection des données personnelles, s'engage à assurer le meilleur niveau de protection de vos données de santé en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés.



Qu'est-ce que nous collectons comme données ?

- Vos données administratives et de santé (exemple: nom, prénom, numéro de sécurité sociale, groupe sanguin, etc.).

Pourquoi collectons-nous ces données ?



- Pour répondre à notre obligation réglementaire de constituer un dossier médical, et ainsi faciliter votre prise en charge.
- Pour améliorer la qualité de nos prestations, certaines informations anonymisées peuvent être utilisées pour établir des statistiques d'activité ou permettre de répondre à des enquêtes internes ou nationales.

Qui peut consulter vos données ?



Les professionnels de santé qui participent à votre prise en charge au sein de notre établissement peuvent échanger des informations vous concernant, informations nécessaires à la qualité de votre suivi. Le partage d'informations entre professionnels de santé ne faisant pas partie d'une même équipe de soins nécessite votre consentement préalable (exemple : en cas de transfert vers une autre structure de soins). Tous les professionnels intervenant dans le système de santé sont soumis au secret professionnel.

Comment protégeons-nous vos données ?



- Depuis plusieurs années, nos services se modernisent avec l'informatisation du dossier médical. Les informations des dossiers médicaux informatisés sont déposées chez un hébergeur de données de santé agréé, le GCS SIS Martinique, et traitées sous notre responsabilité. Les conditions d'archivage informatique sont sécurisées.
- Les dossiers antérieurs à l'informatisation, donc sous format papier, bénéficient également de conditions d'archivage physique sécurisées.
- La durée de conservation du dossier médical, informatique ou papier, est de 20 ans. Ce délai commence à courir à compter de la date du dernier séjour du patient dans l'établissement.

Pour plus d'informations, spécificité du patient mineur ou décès du patient dans ce délai, consulter: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

Quels sont vos droits concernant vos données ?

Dans le respect des limites et conditions autorisées par la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant.

Pour exercer vos droits, vous pouvez solliciter notre délégué à la protection des données (DPO):



- Par courriel : dpo@cliniquesaintpaul.fr
- Par voie postale : A l'attention du délégué à la protection des données, Clinique Saint-Paul, 4 rue des Hibiscus, 97200 Fort-de-France
- Par le site internet : clinique-st-paul.fr, rubrique "Nous contacter" en sélectionnant l'objet « Demande relative à la protection des données personnelles ».

Matériel Médical Lotaut

LOCATION ET VENTE DE MATÉRIEL MÉDICAL

Notre métier : Contribuer à améliorer le parcours du soin à domicile.

Location

- Lit médicalisé
- Fauteuil roulant
- Matelas à Air
- Soulève Malade

Nutrition

- Entérale à domicile
- Orale
- Tire-Lait, Pèse Bébé

Vente & conseils

- Prévention d'escarres
- Incontinence
- Fauteuil de confort
- Aides techniques

Apnée du sommeil

Livraison à domicile 6 J/7 • SAV

www.reha-team.fr



05 96 61 14 42

Hameau de Fond-Lahaye - 97233 SCHŒLCHER

Fax : 05.96.61.60.24 - Mail : serviceclient@rehateamcaraibes.com

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 17h - samedi de 8h à 12h00



CLINIQUE SAINT-PAUL



INSTALLATION
ET MAINTENANCE ÉLECTRIQUE

COURANTS FORTS | COURANTS FAIBLES

COURANTS FORTS

Poste de Transformation
Electricité
Câblage
Mise en conformité
Eclairage public
Groupes électrogènes

COURANTS FAIBLES

Detection incendie
Alarme intrusion
Vidéo surveillance
Contrôle d'accès
Pré-câblage informatique
Onduleur

ENTRETIEN
& MAINTENANCE

2 rue de la Clairière 97200 Fort-de-France
Tél.: 05 96 70 76 30 / Fax : 05 96 70 00 79

www.2em.fr



Centre de soins médico-psychologiques et de convalescence
pour personnes atteintes de troubles psychologiques légers
7 Route du Petit Tamarin, Anse Colas, 97233 Schœlcher
Tel. 0596 72 79 19



Imagerie Médicale

Echographie

Monitoring

Informatique

Anesthésie

Réanimation

Endoscopie



MEDICARAIBES S.A.

Nous mettons depuis plus de 40 ans, la haute technologie à la portée des professionnels de la médecine de toute la Caraïbe

Notre service après-vente, c'est notre fierté

MEDICARAIBES

MARTINIQUE

116, Route de la Folie
Fort-de-France

GUADELOUPE

Tél. 0590 266 048
Fax. 0590 26 87 32

BARBADE

TRINIDAD & TOBAGO
SAINTE-LUCIE

GUYANE

Tél. 0596 706 000
Fax. 0596 60 20 81

Tél. 0594 300 737
Fax. 0594 30 93 05

SE-VINCENT / DOMINIQUE

SURINAM / GUYANA
ANTILLES
NEERLANDAISES



**RÉSIDENCE
DE L'ÂGE D'OR**

Adresse :

29 Rue de Clairière
97200 Fort-de-France
Standard : 05 96 70 18 22
Fax : 05 96 55 04 23



La Résidence de l'Age d'Or est un

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

qui accueille en pension complète des résidents valides, seuls ou en couple.

Qualité de vie, Bien-être, Confort, Santé et Sécurité.

La gestion de la structure est assurée
par la Direction de la Clinique Saint Paul.

Renseignez vous dès maintenant pour une visite du site

(situé à proximité de la Clinique Saint Paul - 5 mn à pied)

Contactez dès à présent la Responsable de site :

06 96 26 06 98

beatrice.bertholo@cliniquesaintpaul.fr